



## COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE

Près la COUR D'APPEL DE BESANCON

En partenariat avec la Cour d'appel de BESANCON.

*Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 43 25 02 445 25 auprès de la préfecture du DOUBS  
NAF 9499Z - SIRET 53243048500021*

### Formation des Experts de Justice

Session du Vendredi 2 décembre 2022

de 14h00 à 18h00

PALAIS DE JUSTICE DE BESANCON

Salle du Parlement

1 rue Mégevand

25000 BESANCON

**Compte tenu du nombre de participants, merci de vous présenter à partir de 13h30 à la table d'émargement située à l'entrée de la salle du Parlement.**

**SESSION de FORMATION EJ 6**  
**« L'expert de justice lors du procès d'assises »**  
**2 décembre 2022**

Objectifs pédagogiques :

- **Reconstitution de trois auditions d'experts lors d'un procès d'assises à partir d'un cas judiciaire réel :**

*« En mars 2015, une septuagénaire avait été retrouvée dans une cave du quartier Saint-Claude. Elle était venue réclamer des impayés à ses locataires. H. L. a succombé à des coups de marteau ou de harpon. Son locataire âgé de 25 ans au moment des faits est jugé pour meurtre.*

*Le locataire a reconnu lors de sa garde à vue avoir sous le coup de la colère frappé la septuagénaire avec un bâton avant de dissimuler le corps à cave. L'homme était connu des services de police pour des délits mineurs.*

*La compagne du locataire âgée de 19 ans à l'époque est poursuivie elle pour recel de cadavre et modification de l'état des lieux. »*

*Lien vidéo à propos d'un résumé de l'affaire par France 3 accessible ici <https://youtu.be/N2Sezc10dbY>*

Pour savoir :

- Contextualiser et appréhender l'ensemble de la mission de l'expert requis dans une procédure pénale ;
- Se préparer à une déposition devant la cour d'assises et aux questions des avocats ;
- Comprendre les attentes du juge, des parties.

Public visé : Experts de Justice - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Experts Traducteurs Interprètes près la Cour d'Appel ;
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel ;
- Avocats ;
- Magistrats ;
- Etudiants.

### **Intervenants :**

- Monsieur Mathieu HUSSON, président de la cour d'assises ;
- Monsieur François PRELOT, Avocat Général ;
- Madame Amandine PICARD, juriste assistant dans le rôle de l'assesseur ;
- Monsieur Alexandre VIAL, juriste assistant dans le rôle de l'assesseur ;
  
- Monsieur Pierre LAURENT, expert près la cour d'appel de Paris - Armes, Munitions, Balistique, Pyrotechnie, Agréé par la Cour de cassation, Président de la Cie des Experts en Balistique, Armes et Munitions ;
- Docteur Florence TOVAGLIARO, médecin légiste CHU de Bordeaux, expert près la cour d'appel de Bordeaux ;
- Monsieur Bertrand ASTRIC (PhD), expert en informatique et cybercriminalité près la cour d'appel de Besançon ;
- Maître Mickaël LE DENMAT, bâtonnier de l'ordre des avocats de Besançon ;
- Maître Randall SCHWERDORFFER, avocat au barreau de Besançon.

**Durée de la formation** : 4 heures

### **Tarif :**

- Membres CEJCA, postulants et avocats : 60 €
- Non membre de la Compagnie : 100 €
- Offert pour les Magistrats ;
- Offert pour les étudiants.

# PLAN DE FORMATION

13h30 - 14h00 :

Accueil des participants

14h00 - 14h10 :

Allocution du président de la Compagnie, Monsieur David BLOND.

14h10 - 14h30 :

Présentation de l'organisation d'un procès d'assises et rôle des magistrats par Monsieur Matthieu HUSSON, Président de la cour d'assises.

14h30 - 16h00 :

Auditions des 3 experts :

- Audition du médecin légiste (30 min), Docteur Florence TOVAGLIARO, médecin légiste expert près la Cour d'appel de Bordeaux et intervention des avocats ;
- Balistique (30 min), Pierre LAURENT, expert en armes, munitions, balistique et pyrotechnie près la Cour d'Appel de Paris et intervention des avocats ;
- Informatique (30 min), Bertrand ASTRIC, Expert en informatique et cybercriminalité près la Cour d'appel de Besançon et intervention des avocats.

16h00 - 16h45 :

Questions réponses avec le public.

16h45 - 17h00 : Pause

17h00 - 17h45 :

Déroulement d'un délibéré d'assises, réflexion à propos de la preuve, de l'intime conviction et de l'obligation de juger, par Monsieur Matthieu HUSSON.

17h45 - 18h00 :

Questions réponses avec le public.

## **Moyens pédagogiques et techniques :**

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

## **Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :**

- Par l'intermédiaire d'une fiche d'évaluation remplie par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires en fin de journée